

## **Cerveau clandestin**

Joseph Kollie a été obligé de quitter le Liberia pour des raisons politiques. Arrivé en France en 2002, il s'est inscrit dans un cursus d'anglais à l'université de lettres de Besançon en même temps qu'il a déposé une demande d'asile à l'OFPRA (l'Office français pour les réfugiés et apatrides).

2002, 2003... Joseph Kollie réussit ses examens. Dans le courant de l'année 2004, l'OFPRA lui donne enfin une réponse à sa demande d'asile: elle est refusée. Par chance, il n'est pas expulsé. La préfecture tolère sa présence, bien qu'elle refuse de lui délivrer le moindre papier. Pour le jeune homme, le parcours du combattant commence: sans papiers, il n'a plus le droit de travailler, ni d'obtenir de financement de quelque organisme que ce soit, ni même de se loger. Devenu sans domicile fixe et clandestin, il vit de la solidarité de son entourage à l'université, de la bonne volonté des professeurs et de ses camarades qui acceptent de le soutenir pédagogiquement et matériellement.

Aujourd'hui, il ne peut même plus s'inscrire. Mais l'université continue de le soutenir pour qu'il obtienne au moins sa troisième année d'étude qui lui donnera un diplôme: la licence. Devant la persévérance de l'université, la préfecture décide de revoir son dossier. Aujourd'hui, Joseph Kollie attend toujours. Pourtant, il rentre parfaitement dans le profil « compétences et talents » tant vanté par Sarkozy.

**MARIANNE DAUTREY**

• Comité de soutien à Joseph Kollie:  
soutienjoseph@yahoo.fr